ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Propriété Améliorée du Premier District.

Connue comme le No. 730 rue Gayoso, entre les rues Perdido et Gravier.

Patrick J. Bourke vs M. et Mme John Booker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 56.296—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 juin 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dupré, Gayoso, Perdido et Gravier, désigné comme lot No 13 dans l'ilet No 625, lequel dit lot mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Gayoso sur une profondeur de cent-quarante-quatre pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions. — 1°. L'acquéreur paiera comptant, la somme de deux cents dollars, avec 8 0/0 par an d'intérêt sur cette somme à partir du 5 décembre 1895, jusqu'au paiement; un et un-demi pour cent sur le montant du dit principal et de l'intérêt pour honoraire d'avocats les frais et charges du procès de la vente et les taxes de ville et d'Etat, jusqu'à 1897 inclusivement) sur la dite propriété.

2°. L'acquéreur devant assumer (jusqu'au montant de son enchère) le paiement d'un billet de cent dollars, fait par Mme Cora Booker, defenderesse, en date du 5 décembre 1895, et payable trois ans après sa date, avec 8 0/0 par an d'intérêt, à partir de la date jusqu'au paiement et paraphé "Ne Varietur" par Bernard Titche, notaire, le 5 décembre 1895 pour identification avec l'acte d'hypothèque et de vente passé pardevant lui à la dite date.

3°. Et la balance du prix d'adjudication s'il y en a comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Wynne Rogers, avocat pour le plaignant.
30 avril—30—mai 6 13 20 27—juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick J. Burke vs M. et Mme John Booker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 56.296—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dupré, Gayoso Perdido et Gravier, désigné comme lot No 13 dans l'ilet No 625, lequel dit lot mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Gayoso sur une profondeur de cent quarante-quatre pieds

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 avril—

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Se[illegible] Mason.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,008 — Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur public, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
30 avril—30—mai 4 9

Succession de J. M. St. Pe et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 55,566 - Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Noel Lacassin, administrateur, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
30 avril—30—mai 4 9

Succession de John Mossman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,024—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur public, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte

Par ordre de la Cour,
PAUL O. GUERIN, Greffier.
30 avril—30—mai 4 9

Succession de Justin Lacarse et Phillippine Bajan, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,435—Division E—Attendu que Eugénie M. Lacarse a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de sa mère, Mme Phillippine Bajan, femme de Justin Lacarse, décédée testat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
30 avril—30 mai 4 9

Succession de Patrick Dean.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,447—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur public, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
30 avril—30—mai 4 9

Succession de John A. Letten.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 55,899—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Fran[illegible] Letten, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
29 avril—29—mai 1 8

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 56,45[illegible]—Cour Civile de District, Division E—George C. Pruschen vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire, George C. Pruschen soit convoquée et tenue pardevant Charles Rees, notaire public, en son bureau, 60[illegible] Allée Commerciale en cette ville, commençant Jeudi le 2me jour de juin 1898, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que la propriété du pétitionnaire soient suspendues, et que F. D. Chrétien, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 29 avril 1898.
(Signé) GEO. H. THEARD, Juge
Pour copie conforme,
[illegible] Député Greffier.
[illegible] 30

VENTES A L'ENCAN

PAR E. CURTIS.

LA PLUS GRANDE VENTE A L'ENCAN

—DE—

..BIJOUX..

JAMAIS FAITE EN CETTE VILLE.

$250,000

—DE—

Diamants, Belles Montres, Bijoux en or et ARGENTERIE.

Le Propriétaire se retirant des affaires.

Ce lot comprend le stock en affaires de **A. M. Hill** et est reconnu comme étant le **Plus Riche et le Plus Etendu** hors la ville de New York. La vente commencera

MERCREDI, 16 MARS, à 10 A. M.

—AUX—

Nos 631-635 rue du Canal, près Royale

Et continuera de jour en jour jusqu'à ce que le stock entier soit vendu.
La vente sera positivement sans réserve.
CONDITIONS—COMPTANT. **E. CURTIS, Encanteur.**
13 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple, ancien No 493 rue Lafayette, près la rue Johnson, à l'enchère publique, Mercredi, le 25 Mai 1898 succession de Lawrence J. Jones. Cour Civile de District, Division C, No 54,877.

PAR E. A. CARRERE, encanteur et agent d'assurance, bureau 806 rue Perdido.—MERCREDI, le 25 mai 1898, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé le 15 avril 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No cinq, ilet No 400, borné par les rues Galvez, Johnson, Lafayette (autrefois Hevia) et Poydras, sur un plan dressé par L. Bringier, voyer général, le 20me jour d'avril 1839 et déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville, et mesurant en mesure anglaise, trente-deux pieds sept pouces et trois lignes (32' 7" 3''') de face à la rue Lafayette, plus ou moins, soixante-quinze pieds six pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Johnson sur soixante-treize pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Galvez; trente-deux pieds, neuf pouces et cinq lignes en largeur dans le fond.

Comptant—Comptant, les acquéreurs devant assumer les taxes de 1898. Acte de vente pardevant J. C. Henriquez, notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 20 0/0 comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

22 avril—22 29—mai 6 13 20 25

PAR JACOB A. REINACH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Peter Schulz et Margaret Schulz, sa femme.

No 56,025 Cour Civile de District Division E.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau, 636 Allée Commerciale—Il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, le JEUDI, 19 mai 1898 à midi conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Théard juge de la Cour Civile de District Division E, daté et signé le 14 avril 1898 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante propriété décrite :

Ce cottage double portant les nouveaux numéros municipaux 3316 et 3318 rue Dauphine, entre les rues Piété et Désiré, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Grandshommes (maintenant Dauphine,) Piété, Désiré et Levée, (maintenant Royale,) et désigné par le No 4 sur un plan dressé par Tourné et Del Isle, architectes, le 2me jour de mai dernier et déposé comme plan 297 dans le bureau de T. Guyol, ancien notaire, pour référence. Le dit lot ayant en mesure américaine 34 pieds de face à la rue Grands Hommes (maintenant Dauphine) sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Etant la propriété acquise par Peter Schulz de Mlle Elizabeth C. M. Long, par acte pardevant T. Guyol, ancien notaire, le 29 novembre 1858.

Conditions—Comptant; les taxes de 1898 devant être assumées par l'acquéreur au-dessus du prix de l'adjudication; et faire un dépôt de 20 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur.

17 avril—17 21 24—mai 1 8 15 à date.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, 10 MAI 1898.

Nos 4737-4739 rue Dauphine,

E'encoignure de l'avenue Jourdan.

PAR LOUIS A RICHARDS & Cie.—Louis A. Richards, Encanteur, bureau No 629 rue Commune.—MARDI, 10 mai 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre en date du 29 mars 1898 et rendu par l'honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de la succession de John Volker, No 55,770 du dossier de la susdite Cour, il sera vendu à l'encan :

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Jourdan, les rues Bourgogne Dauphine et Sisters, et désigné comme ilet No 233, anciennement 13 composé d'une partie des lots 8, 9, 10, 11 et 12, du plan original, et désigné par la lettre A. sur un certificat du voyer fait par A. De Armas, député voyer de ville, en date du 8 avril 1885 et annexé à un acte passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 30me jour d'avril 1885, mesurant au pied américain (50) cinquante pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de (139) cent trente neuf pieds (1) un pouce et (3) trois lignes et de face à l'avenue Jourdan entre lignes parallèles et forme l'encoignure de la rue Dauphine et de l'avenue Jourdan.

Les améliorations consistent d'une grande bâtisse en bois à un étage ayant une grocerie avec abavant couvrant toute la banquette aussi six jolies chambres et une large galerie couverte, dans la cour il y a hangar, écuries, cuves etc.

Sur le lot de face qui touche à la maison principal est un shop en bois à un étage qui a été en usage pendant longtemps comme Shop de Boucher, banquette sur la rue Dauphine et couvert avec des planches et est pavé avec ciment, sur l'avenue Jourdan; le tout en bon état.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste du prix s'il y en a en un ou un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur payable en un ou deux billets à recevoir de l'acquéreur avec huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, le tout garanti par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale sur ladite propriété, ensemble avec les autres clauses usuelles de garantie. Les taxes pour l'année courante, 189-, seront payés par l'acquéreur; dix pour cent du prix de son adjudication seront déposés avec l'encanteur pour lier la vente. Acte de vente pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 avril—9 10 17 24 mai 1 8 9 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI 17 MAI.

Propriétés de Choix dans les 5me et 9me Wards du Troisième District.

Succession de Marie Louise Casale, Veuve *Jean Campagnolle.*

PAR LOUIS A. RICHARDS, et Co, Louis A. Richards Encanteur — Bureau, 629 rue Commune - MARDI, le 17 mai 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 11me jour d'avril 1898, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de Marie Louise Casale, veuve de Jean Campagnolle, No 54,715 du dossier de la susdite cour, il sera vendu à l'enchère publique—

1° Un certain lot ou portion de terre avec les améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Claude, Mandeville, Remparts et Marigny, mesurant au pied américain, (17) dix-sept pieds (9) neuf pouces de face à la rue St Claude sur une profondeur de (127) cent vingt sept pieds (10) dix pouces et (5) cinq lignes, et (18) dix huit pieds de largeur sur la ligne du fond, faisant partie du lot original numéro 339, du plan du faubourg Marigny.

Les améliorations consistent d'un joli cottage simple en bois couvert en ardoises connu par le No 2262 de la rue St Claude et ayant cinq chambres, deux hangars, deux cuves, corridors pavés et banquette, etc., etc.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Champs-Elysées, Remparts et St-Claude, désigné comme lot No deux, dressé par A Castaing et forme l'encoignure des rues St-Claude et Marigny, et mesurant, au pied américain, (40) quarante pieds (1) un pouce (4) quatre lignes de face à la rue St-Claude sur une profondeur de (96) quatre-vingt seize pieds et face à la rue Marigny.

Les améliorations consistent en une grande bâtisse en bois à un étage, occupée par une buvette et résidence et ayant une grande buvette et huit chambres, hangars, deux cuves, etc, connus comme les Nos 2236 et 2240 rue St. Claude.

3° Deux certains lots de terre, avec les améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues France, Mazant, St-Claude et Marais désignés comme lots Nos un et deux et mesurant comme suit —

Le lot No un (30) trente pieds (8) huit pouces et (4) quatre lignes de face à la rue St Claude sur une profondeur et de face à la rue Mazant de (117) cent dix sept pieds (1) un pouce et (4) quatre lignes et le lot No 2 mesurant (30) trente pieds (7) sept pouces de face à la rue St Claude, sur une profondeur de (117) cent dix sept pieds (1) un pouce et (4) quatre lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent a un cottage simple en bois, ayant quatre chambres et une grande écurie en bois, avec quatre chambres pour (40) quarante tête d'animaux occupé par une vacherie et connu par le No 4103 rue St Claude.

4° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet numéro un, borné par les rues Marigny, St-Claude, Champs Elysées et Marais, formant l'encoignure des rues St-Claude et Marigny, et les dits lots mesurant chacun (36) trente-six pieds de face à la rue St Claude sur (103) cent trois pieds (4) quatre pouces et (4) quatre lignes de profondeur.

Les améliorations consistent du cottage en bois couvert en ardoises Nos 1110 et 1112 rue Marigny, contenant six chambres avec hangar et citerne dans la cour et le cottage en bois 2229 rue St-Claude contenant trois chambres, hangars, citernes, etc. banquette pavée. Ces propriétés sont toutes louées à de bons locataires;

Termes et conditions—Une demie ou plus, ou le tout, comptant la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans, en billets portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque, lien de vendeur et les clauses usuelles de sécurité, les taxes de l'année courante devant être assumées par l'acquéreur; dix pour cent du prix de l'adjudication devant être déposés entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 avril—16 17 24—mai 1 8 15 16 17

PAR MACON, DENIS ET KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN — W. A Kernaghan, encanteur — Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, 19 mai 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, bureaux 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 9 avril 1898, de l'Hon Robt R Reid, juge de la Seizième Cour Judiciaire de District paroisse St Tammany, Lne., dans la succession de R. P. Pouhelu, No 304 la propriété décrite ci-dessous à savoir—

1° Un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Bienville et Conti, désigné par la lettre A mesurant d'après le devis d'arpentage de S. G. Del Isle, voyer, daté le 16 avril 1898, 52 pieds 11 pouces de face à la rue Bourbon sur 50 pieds 9 pouces 4 lignes sur la rue Conti et formant l'encoignure desdites deux rues, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sujet à un bail jusqu'au 30 septembre 1898, au taux de $780 par an. Inclue dans ce bail est une portion de propriété deuxièmement décrite, laquelle est vendue sujette au même bail.

2° Un certain lot de terre contigu et dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite désigné par la lettre B et mesurant d'après ledit devis de Del Isle 24 pieds 4 pouces de face à la rue Conti sur 52 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; sujet à un bail jusqu'au 30 septembre 1898 au taux de $180.00 par an,

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets; les améliorations doivent être conservées assurées et les polices transférées au porteur, ou aux porteurs des billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1898, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 avril—17 24—mai 1 8 15 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR ET ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX BEAUX COTTAGES

DANS LE

Troisième District,

Adjoignant à l'Eglise de l'Annonciation.

Nos 1225 et 1227 rue Mandeville,

Entre les rues Marais et Urquhart.

Succession de Mme Rose Vallat.

Veuve de Auguste Chevillot.

No 55,859—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureaux No 813 rue Commune. MERCREDI, 4 mai 1898, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la NEW ORLEANS REAL ESTATE EXCHANGE, NO 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 mars 1898, *pour le compte de ladite succession, les propriétés ci-dessous décrites,* à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Espagne, Mandeville, Marais, anciennement Morales, et Urquhart, désigné par le No 9 sur un plan fait par J. A. Celles, architecte, en date du 18 février 1869 et mesurant 35 pieds 9 pouces de face à la dite rue Mandeville sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles. Il touche à l'EGLISE DE L'ANNONCIATION et est borné sur le côté opposé par le lot No 10 et est connu par les Nos 1225 et 1227 rue Mandeville.

Les améliorations consistent en deux beaux cottages. *No 1225 ayant 4 chambres et cuisine* dans le corps de logis une bâtisse dans le fond ayant une chambre, citerne, puits, lieux d'aisance, etc. No 1227 est retiré de la rue, a 2 chambres et cuisine, citerne, puits, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance s'il y en a à un crédit de un an garanti par lien et hypothèque speciale du vendeur sur la dite propriété et portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les autres clauses usuelles et coutumières, le transfert des polices d'assurance et l'assomption par l'acquéreur de toutes les taxes pour l'année courante 1898 en plus et au dessus du prix *d'adjudication. L'acquéreur déposera au moment* de l'adjudication avec l'encanteur 10 0/0 de son enchère pour lier la vente.

Acte de vente pardevant H. P. Labatut, notaire aux frais de l'acquéreur.

3 avril—3 10 17 24—mai 1 4

PAR JAS A. BRENNAN ET FILLE

La Boulangerie de Choix et la Bâtisse No 821 rue Alix.

Entre Elmira et Belleville.

Succession de Mme Anna Amann.

No 54,355—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division "A".

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE, Encanteurs—Jas. A Brennan, Encanteur—Bureau 627 rue Poydras—Il sera vendu à l'encan MARDI, 24 mai 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 11 avril 1898 dans l'affaire ci-dessus intitulée *la propriété suivante décrite,* à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, et améliorations, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 27 dans l'ilet No 97, borné par les rues Alix, Chestnut (maintenant Belleville), Elmira et Elisa, mesurant 30 pieds de face à la rue Alix, sur une profondeur de 127 pieds. Les améliorations consistent d'un joli cottage en bois couvert en *ardoises, ayant quatre chambres. Une maison* attenante servant de cuisine et une grande chambre contenant un beau four en briques; citerne, waterworks, etc. Au fond du lot il y a une grande écurie avec une bonne chambre au second.

Cette propriété était occupée comme résidence et boulangerie, étant pourvue de tout ce qui est nécessaire à la conduite de ce commerce et ayant une allée sur un côté et une entrée pour véhicules sur l'autre, et est connue comme le No 821 rue Alix.

Conditions — La moitié, ou plus, ou tout, comptant; la balance, s'il y en a, en un an, portant 8 pour cent d'intérêt. Les taxes de 1898 devront être payées par l'acquéreur; un dépôt de 15 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, N. P., aux frais de l'acquéreur.

21 avril—21 24—mai 1 8 15 22 23 24

PAR AUGUSTE HUARD.

ANNONCE JUDICIAIRE.—**Vente d'une propriété de valeur améliorée** N°1811 rue Dauphine, dans le Troisième District de cette ville. Succession de Mme Clara Oliver.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No 56,060. En vertu de et d'après un ordre de l'Hon. Frederick D. King juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans. Division B, daté le 29 mars 1898, et rendu dans l'affaire de la succession de Mme Clara Oliver, No 56,060 du dossier de la Cour à moi adressé je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues St Charles, et Carondelet dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 4 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ancien faubourg Marigny, dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, anciennement Grandshommes, *Bourgogne, anciennement Craps, Bourbon,* anciennement Bagatelle, et Kerlerec anciennement Histoire, s'adjoignant l'un l'autre dans le fond, et mesurant comme suit à savoir : L'un mesure, en mesure anglaise, quarante-cinq pieds, deux pouces de face à la rue Dauphine, cent vingt-sept pieds, dix pouces et demi du côté le plus près de la rue Bourbon, sur une profondeur irrégulière de cent vingt-huit pieds du côté le plus près de la rue Kerlerec et quarante-trois pieds deux pouces et demi sur la ligne du fond. L'autre mesure, en mesure américaine, quarante-trois pieds, deux pouces et demi sur la ligne du fond de la propriété ci-dessus décrite, cinquante-quatre pieds, un pieds 1 pouce de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Bourbon, cinquante-et-un pieds *sur la ligne la plus rapprochée de la rue Bourgogne.* de là ayant vingt pieds 3 pouces sur une ligne droite du côté de la rue Dauphine. de là vingt-six pieds 3 pouces et 4 lignes sur une ligne oblique du côté de la même rue, et de là, neuf pieds, 11 pouces et demi du côté de la même rue, sur une *ligne droite* jusqu'à ce que cette ligne atteigne la ligne du fond du lot ci-dessus premièrement décrit. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, circonstances, privilèges, et avantages y appartenant

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, pour des billets de l'acquéreur avec huit pour cent d'intérêt, payable annuellement, et toutes les autres clauses usuelles de garantie; l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes pour 1898, en sus du prix de l'adjudication, faire assurer la propriété, déposer dix pour cent du prix de l'adjudication avec l'encanteur, et payer les frais de l'acte de vente pardevant *John S. Fischer, notaire public, en cette ville,* intérêts courant de la date de l'acte de vente.

Voyez le plan à la Bourse.

AUGUSTE HUARD, Encanteur,
Bureau, 121 rue Carondelet.
3 av—3 10 17 24—mai—3 4

Succession de Francis B. Fleitas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 56,398—Division C. Attendu que Frédéric Cammors a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis B. Fleitas, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que *cela peut concerner d'avoir à déduire,* dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
27avril—27—mai 1 6

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉS PRODUCTIVES

—ET—

Avantageusement Situées dans le Troisième District.

Nos 1419 et 1421 avenue des CHAMPS-ELYSEES, entre les rues VILLERE et ROBERTSON, résidence double à un étage, en parfait état, dans une localité s'améliorant rapidement, *près des églises,* chars électriques, marchés, écoles et autres avantages. Voisinage des plus désirables S'est toujours louée $15 par côté, louée maintenant $288 par an, ou $24 pour les deux côtés.

Encoignure des RUES COLOMBUS et GALVEZ, élégante résidence double à un étage, *en parfait état, dans un voisinage prodigieusement* amélioré et continuant à s'améliorer, avec toutes les commodités à portée de la main. Louée au taux réduit de $240 par an payable mensuellement.

No 1448 rue ROCHEBLAVE entre les rues COLOMBUS et KERLEREC. Un gentil cottage, retiré de la rue, élevé de 7 pieds, en parfait état et condition. et à proximité de toutes les commodités. Le meilleur des voisinages

Succession d'Angéla Boisblanc Veuve de Jules Verlein De Gruy.

No 55,884—Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 813 rue Commune—MERCREDI 4 mai 1898, à midi, il sera vendu aux enchères publiques à la Bourse de Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, N° 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'hon Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 mars 1898, pour le compte de ladite succession la suivante décrite propriété à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances là-dessus situé dans le troisième district de cette ville, formant l'encoignure des rues Galvez et Colombus, dans l'ilet borné par les rues borné par les dites rues et les rues Johnson et Kerlerec, mesurant 30 pieds de face à la rue Galvez sur 80 pieds de profondeur et de façade à la rue Columbus.

Les améliorations consistent en une élégante résidence double à un étage, en bon état, ayant trois chambres de chaque côté, cuisine, citerne, latrine, etc. louée de chaque côté $10 par mois. Connue sous le Nos municipaux 1480 et 1482 rue Galvez.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances là-dessus, situé dans le Faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 4 borné par les rues Champs-Elysées, Robertson, (autrefois St-Jean Baptiste), Villeré, (autrefois Girod) et Marigny, mesurant, en mesure américaine, 40 pieds de face aux Champs-Elysées sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une très élégante résidence double à un étage ayant dix chambres en tout, citerne, latrines etc. Louée $24 pour les deux côtés ou $288 par an, payable mensuellement. Connue sous les Numéros municipaux 1419 et 1421 avenue des Champs-Elysées. Le logement No 1421 a un large passage comme entrée et un hangar dans le fond.

3°. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances là dessus, situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilet No 1192, borné par les rues Rocheblave, Colombus, Tonti et Kerlerec, désigné comme lot No 9, d'après le plan de Louis H. Pilié, voyer de ville, le 10 décembre 1860 et déposé en l'étude de C. E Fortier, autrefois un notaire en cette ville, comme le plan 58, livre 1, une copie certifiée duquel plan est annexée à un acte passé par devant M. V. Déjan, notaire, le 26 juillet 1894, et mesurant d'après cela 31 pieds 7 pouces et une ligne et demie de face à la rue Rocheblave, 32 pieds 5 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 75 pieds 9 pouces sur le côté vers la rue Colombus, le séparant du lot No 8 et de 69 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne de côté vers la rue Kerlerec, le séparant du lot No 10 lequel lot No 10 forme l'encoignure des rues Rocheblave et Kerlerec et lequel dit lot No 9 commence à une distance de 31 pieds 7 pouces et une ligne et demie de l'encoignure des rues Kerlerec et Rocheblave.

Les améliorations consistent en un joli cottage retiré de la rue, élevé d'environ 7 pieds, ayant vestibule au centre, avec deux chambres de chaque côté du vestibule galerie sur le devant, 1 cabinet, jolie barrière, latrine, citerne, etc, au rez-de-chaussée, salle à manger, cuisine, etc. A toujours été habité par le propriétaire. Rapportera $20 par mois. Le cottage est en parfait état. Les personnes désirant un petit "home" dans un bon et bien habité voisinage feraient bien de le visiter avant la vente. Connu sous le numéro municipal 1448 rue Rocheblave.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et la balance à un et deux ans de crédit pour des billets des acquéreurs datés du jour du passage de l'acte de vente et portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement et garantis par liens, privilèges et hypothèques spéciales du vendeur; les acquéreurs devant assurer les maisons et autres améliorations jusqu'au montant des billets et transférer les polices. Les actes devront contenir la clause de non-aliénation et 5 pour cent d'honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs devront assumer le paiement, en plus et au dessus du prix d'adjudication de *toutes les taxes de 1898. et déposer* avec l'encanteur 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication et dans le cas où les acquéreurs ne se conformeraient pas avec l'adjudication faite, dans les quinze jours qui la suivront y seront mis en défaut sans aucune autre formalité, et les acquéreurs n'auront droit aux loyers qu'à partir de la date du passage des actes de vente.

Actes de vente pardevant M. V. Dejan, notaire, aux frais des acquéreurs.

3 avril—3 5 10 17 24 mai 1 6

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Thomy Lafon.

No 41,124—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR et ESCOFFIER, *Placide J.* Spear, encanteur Bureau 813 rue Commune, MERCREDI 4 mai 1898, à midi il sera vendu aux enchères publiques à la New Orleans Real Estate Exchange No 717 rue Commune entre les rues Carondelet et St Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 28 mars 1898, pour le compte de la dite succession les propriétés décrites ci-dessous à savoir:—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 12 de l'ilet No 34, lequel est borné par les rues St Louis, Galvez, Johnson et le Canal Carondelet, mesurant 28 pieds de face à la rue St Louis sur 76 pieds de profondeur entre lignes parallèles

Les améliorations consistent en une maison simple retirée de la rue, ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance, connue par le numéro *municipal 2121 (ancien 377) rue St-Louis.*

2° Trois certains lots de terre situés dans le Faubourg Washington, Troisième District de cette ville, Nos 8, 9 et 10, de l'ilet No 29, borné par les rues France, Lesseps, Célestine et Joséphine, lesdits lots mesurant chacun 56 pieds 10 pouces de face sur la rue France par 138 pieds 10 pouces entre lignes parallèles. Lot No 8 formant l'encoignure des rues France et Célestine.

3° Un certain ilet de terre situé partiellement dans le Quatrième District de cette ville et en partie dans la Paroisse de Jefferson de cet Etat, borné par les rues Van Buren, Clio, Erato et Quatrième mesurant 319 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur chacune des rues *Quatrième et Van Buren et 290 pieds 5 pouces* et 4 lignes de face sur chacune des rues Clio et Erato

Termes et Conditions — Comptant sur l'adjudication.

Actes de vente pardevant A. Doriocourt notaire au frais des acquéreurs.

3 avril—3 10 17 24 — mars 1 4

CHEMIN DE FER LOUISVILLE ET NASHVILLE.

Le temps le plus rapide entre la Nouvelle-Orléans et New York est maintenant par le service double quotidien des trains limités du chemin de fer *Louisville et Nashville.*

VENTES A L'ENCAN.

PAR JACOB A. REINACH.

ANNONCE JUDICIAIRE

SPECULATEURS,

Ceux en Quête de Résidences,

Une Occasion de Placements Supérieurs.

CETTE IMPOSANTE

RESIDENCE

De Choix en Briques à Deux Etages

SOLIDEMENT BATIE,

Connue comme le Nouveau Numéro Municipal

1141 rue Prytanée,

Et formant l'encoignure de la rue Clio

A proximité et en pleine vue de cette propriété se trouvent l'Eglise St-Paul et la place Margaret.

Cette Bâtisse en Briques

A trois Etages, Solide et Bien Bâtie,

Connue comme le Nouveau Numéro, Municipal

917 RUE MAGASINS

Dans l'ilet borné par les rues Camp St-Joseph et Delord, ou Avenue Howard, imposante, attractive et substantielle, et d'une location désirable et lucrative.

Dans l'affaire de la succession de Alice B. McCloskey (ou Stator).

No 53,155—Cour Civile de District—Division A.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau 636 Place Commerciale—Il sera vendu le JEUDI, 19 mai 1898 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à deux ordres ou décrets de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, l'un daté et signé le 21 février 1898, et l'autre daté et signé le 12 avril 1898, la propriété ci-dessous décrite sera vendue à l'enchère publique—

1. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Magasins, St-Joseph, Camp et Delord et désigné par le lot No 6 sur un plan par Joseph Pilié voyer, daté du 19 Janvier, 1839, ledit lot mesurant 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 110 de profondeur, et est borné sur un côté par le lot No 5, et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à John A. Maybin, et acquise par les dits descendants, de Mme F. Lichtenstein, par acte de vente pardevant A. Ingraham, ci-devant notaire, daté du 8 juillet 1881, et enregistré au bureau des transferts dans le livre 114, folio 518.

Les améliorations représentent une solide résidence en briques à trois étages connue sous le nouveau numéro municipal No 917 rue Magasins entre les rues St-Joseph et Delord et l'avenue Howard contenant doubles salons, vestibule, salle à manger, cuisine, neuf chambres à coucher, cour en pierres plates et une grande citerne, très accessible pour le centre des affaires.

2. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet désigné par le No 184, borné par les rues Prytanée, St Charles, Calliope et Clio. et formant l'encoignure des rues Prytanée et Clio, et mesurant 25 pieds 5 pouces de face à la rue Prytanée sur 120 pieds de profondeur, acquis par le dit descendant par achat de T. Fitzwilliam, le 9 février 1889, pardevant Wm J. Castell ancien notaire, bureau des transferts livre 112, folio 237.

Les améliorations consistent en une résidence de valeur en briques à deux étages connue par le nouveau numéro municipal No 1141 rue Prytania, formant l'encoignure de la rue Clio, contenant de grands salons, salle à manger, cuisine au rez-de-chaussée, neuf grandes chambres à coucher, ensemble avec cabinets, salle de bain, citernes; en face de la Place Margaret et l'église St Paul, accessible à toutes les lignes de chars électriques.

Les placements de valeur ci-dessus valent bien l'attention des placeurs.

Conditions—La moitié comptant et la balance à un et deux ans de crédit pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumant le paiement des taxes de 1898 en sus et au-dessus du prix d'adjudication et faisant un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Charles Rosen Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.

13 avril—13 14 16 17 21 24 28—mai 12 15 à date.

PAR E. A. CARRÈRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Second District.—Aux enchères publiques, MERCREDI, 4 mai 1898—Succession de Mme Mary A. Kenny Schlesinger.

PAR E. A. CARRÈRE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, le MERCREDI, 4 mai 1898, à midi à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en face de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu et signé le 28 mars 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés ci-dessous seront vendues aux enchères publiques—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet No 125, borné par les rues St-Pierre, Johnson, *Galvez et Canal Carondelet, conformément* à un plan par Bringier, voyer général le 26 juillet 1836 et déposé comme plan No 11, Livre B dans le bureau de L. Terand, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure trente pieds de face à la rue St Pierre sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles; mesure française

Les améliorations consistent en un cottage avec deux chambres et citerne.

Conditions.—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1898. Acte de vente pardevant J. C. Henriques, notaire, aux frais des acquéreurs; 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

3 avril—3 10 17 24—mai 1 3 4

Hotel Grunewald.

Un établissement strictement de première classe.

Rue Baronne, près Canal.

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Ecrivez pour les prix à Theo. Grunewald gérant. 12 déc—6m

L'ABEI

—DE LA—

Nouvelle-O

JOURNAL QUO

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMA

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MA

—ET—

Contenant toutes les n

publiées pendant la sem

dans l'édition quotidien

L'ÉDITION HEBDOMAD

Réunissant en un seul nu

toutes les nouvelles de

semaine, compte beaucou

d'abonnés et de lecteurs

en Europe.

BUREAUX ET ATEL

No 73 Rue de Chartr

ENTRE CONTI ET BIENV

EDITION HEBDOMADA

Un an..........
Six mois..........
Quatre mois..........

On s'abonne à la semaine

les porteurs et les mar

chands de journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre

matières politiques, litté-

raires et locales :

Des Dépêches Télégraphiqu

complètes de tous les poin

des Etats-Unis et de l'Etra

ger;

Un Bulletin Maritime,

liste des Navir

tance dans les

et américai

Orléans;

Une Liste de

port de la No

Un Bulletin Fina

Un Bulletin Commer

Les heures de départ

des trains de chemins

Les jours de départ des

à vapeur.

Bureaux et Atelie

73 ..... CHARTRES .....